

# La S.F.E. est présente à l'U.M.E.C.

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **90 (1961)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La S.F.E. est présente à l'U.M.E.C.

Dans notre précédent compte rendu, nous avons dit quelques mots de l'UMEC, de son histoire, de ses buts, de ses adhérents. Avant d'aborder le programme de travail de ce IV<sup>e</sup> Congrès, et de l'esprit dans lequel il s'est réalisé, il est indispensable de connaître dans ses grandes lignes la structure de l'UMEC.

L'Union comprend trois organismes principaux :

- l'assemblée générale des délégués des Associations membres ;
- le Conseil ;
- le Comité exécutif.

L'Assemblée générale se réunit tous les trois ans et propose un thème de réflexion et d'action qui sert de programme de travail pour les trois années suivantes. Ainsi, en 1951 à Rome, il fut question de « L'éducation de base à la lumière des principes chrétiens », « La formation de l'enseignement chrétien à l'école primaire » et « L'enseignement catholique face aux organisations d'après guerre. » En 1954, à Amsterdam, on aborda « Les exigences actuelles de l'enseignement catholique » Les congressistes de Vienne, en 1957 se penchèrent sur « Le rôle de l'enseignement dans la vie internationale. »

A Bruges, du 9 au 12 août 1960, l'assemblée générale étudia « L'organisation des enseignants pour le perfectionnement de leur vie professionnelle. » Ce thème nous intéressait particulièrement et avec d'autres raisons expliquent notre présence à ce Congrès.

Le Conseil comprend le président, (actuellement M. le député Albert van den Berghe) le secrétaire général : M. Lorenzo Giorcelli, Rome et neuf membres élus par l'assemblée générale de façon à respecter le caractère international de l'Union.

Le programme de ce Congrès dont nous avons donné plus haut le thème ne laissera aucun répit aux quelques deux cents délégués et observateurs accourus. Le somptueux Palais du Gouvernement provincial qui dresse sa façade néo-gothique sur la place du Marché fut mis à disposition pour les séances plénières et les séances des Commissions d'étude. Les délibérations purent facilement être suivies, grâce aux installations pour la traduction simultanée en français, en allemand et en anglais. Ce n'était pas superflu pour éviter toute perte de temps aux délégués venus de tous les continents. Bien sûr, les Européens étaient en nombre. Il nous a semblé (c'est une impression toute personnelle) que les gens de race blanche ont quelque peine à se débarrasser d'un certain complexe de supériorité. Il est juste cependant de relever que certaines délégations européennes ont fait un effort remarquable de rapprochement vers les gens de couleurs. Pour nous, qui prenions part pour la première fois à un tel congrès, il était

réconfortant de trouver groupés par une idée, par une foi commune tant de délégués que la nationalité, ni la couleur ne séparaient. Les Antilles voisinaient avec l'Allemagne, le Tanganyika avec la Hollande, le Congo avec l'Australie. La Belgique, les Philippines, les Indes, le Canada, le Mexique s'étaient donné rendez-vous dans la Venise du Nord. Telles délégations firent l'agréable surprise de venir en costume national : le Ghana, les Indes.

Les représentants de couleurs furent très entourés durant tout le Congrès. Ils ne se contentèrent cependant pas d'être des figurants, mais prirent une part extrêmement active aux délibérations. Ils attendent beaucoup de nous et nous n'avons pas le droit de nous dérober. Il faut leur faire une place généreusement dans nos organisations. D'autres ne reculent devant aucun effort pour les gagner. A nous de le comprendre et de mettre nos montres à l'heure.

### **Au travail**

Chaque participant reçut dès le début du Congrès une volumineuse documentation dans les trois langues officielles, bien propre à faciliter le travail. Cette riche mine de renseignements, fruit de l'expérience des relations internationales qu'elle entretient, l'UMEC la met à disposition des associations membres pour le plus grand profit de l'idéal catholique et de l'éducation.

En dehors des séances plénières, l'organisation a institué neuf Commissions d'études œuvrant en séances restreintes et qui rappellent nos « Carrefours » des Semaines pédagogiques. Leur programme de travail ou leur champ de discussion est soigneusement préparé à l'avance par le Secrétariat général qui présente un rapport bien préparé. Les délégués ont toute latitude pour se joindre à la Commission de leur choix dont le président doit posséder au moins deux langues parfaitement et une troisième suffisamment. Nous avons ainsi eu la possibilité de suivre les travaux de deux de ces commissions, dont la III<sup>e</sup> : *Valeur et limites de l'action syndicale chez les organisations d'enseignants*. Voilà un titre qui ne nous laissait pas indifférent et qui intéresse actuellement beaucoup le corps enseignant. Nous avons entendu là des personnalités du monde catholique dont l'expérience en la matière nous est sûrement précieuse.

Voici d'ailleurs comment s'exprimait le rapport de cette Commission :

« Vu la situation dans laquelle s'est trouvée l'UMEC vis-à-vis des problèmes syndicaux qu'elle a dû envisager durant ces dernières années – et se basant sur les résultats de ses autres Congrès – on a jugé opportun que cette troisième Commission d'études puisse formuler, dans le cadre des Statuts de l'UMEC, quelques propositions d'activités ».

Voici quelques moyens d'action qu'il semble à propos de développer :

*Points proposés pour la discussion :*

1. Valeur, limites et moyens d'action de l'UMEC en matière syndicale ;
2. Etude comparative de la situation syndicale des enseignants catholiques ;
3. Suggestions et directives à donner à chaque association nationale quant à l'attitude à adopter vis-à-vis des organisations internationales syndicales (CMOPE, SPIE, FISE, etc.).
4. Conseils que l'UMEC peut donner aux associations de formation nouvelle sur les problèmes syndicaux.

Les membres d'une dizaine de pays de tous les continents ont animé ce carrefour et occupé cette III<sup>e</sup> Commission. Le point 1 n'est pas discuté. Un questionnaire *ad hoc* sera adressé à chaque pays membre afin d'y répondre et fera l'objet d'un rapport circonstancié.

Le point 2 a permis à chacun des pays présents d'exposer la situation particulière du corps enseignant catholique, ses organisations fort diverses et parfois très compliquées. Il est ressorti de la discussion longue et animée que les associations catholiques du Corps enseignant ne doivent en aucun cas rester isolées, qu'elles doivent, au contraire, collaborer avec d'autres organisations syndicales, neutres ou non catholiques, qu'il importe qu'elles soient présentes partout où cela est utile.

La grande valeur de cette présence réside dans le fait de pouvoir apporter notre message, de rendre sympathique le mouvement catholique, d'influencer les associations libres, les groupements neutres, d'éviter que des thèses soient proposées et discutées, des initiatives ou décisions prises qui sont contraires à notre doctrine. De nombreux délégués ont apporté le fruit de leurs expériences. C'est ainsi que dans tous ces pays, des représentants du corps enseignant siègent au sein des Autorités législatives. Cette présence n'implique d'ailleurs nullement une allégeance des organisations catholiques envers les partis politiques. Les enseignants catholiques sont présents également par leurs délégués officiels dans les organisations sœurs d'enseignants comme au sein des syndicats de tendances diverses. Cette prise de position courageuse, loyale et audacieuse même de nos collègues catholiques ne nous a pas surpris, mais au contraire confirmés dans notre sentiment que nous devons être présents partout où cela est possible et utile à la cause de l'éducation catholique. La valeur de notre doctrine doit nous permettre cette confrontation.

Le point 3 a donné lieu à de non moins vives discussions quant à l'attitude à adopter vis-à-vis des organisations internationales syndicales : CMOPE, SPIE, FISE, etc. Il s'agit ici d'abord de la Confédération mondiale des Organisations de la profession enseignante (CMOPE) avec laquelle l'UMEC s'est rencontrée afin d'étudier certains points d'intérêt commun. La coopération avec cette organisa-

tion ne soulève aucune objection. Il n'en va pas de même des suivantes dont le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) qui groupe également l'Internationale des Travailleurs de l'enseignement (ITE) ainsi que les membres de la Confédération des Maîtres de l'Amérique latine. Cette fédération connut des difficultés et se transforma dès septembre 1948 en Fédération internationale des Syndicats d'enseignants (FISE) dont les membres appartiennent aux syndicats de l'enseignement de tendance communiste ou communistes dont le but est de rapprocher les éducateurs syndicalistes en vue de la défense des droits civiques des maîtres et de leurs conditions matérielles d'existence. Elle se propose de favoriser le progrès de l'enseignement et de défendre la paix. La résolution suivante, votée à l'unanimité lors de la séance finale résuma fort diplomatiquement la discussion lors même que les arguments apportés au point 2 gardent toute leur valeur pour beaucoup de délégués.

« L'UMEC recommande instamment aux organisations membres de collaborer, par les moyens les mieux appropriés, avec d'autres organisations d'enseignants sur les problèmes d'intérêt commun. »

#### **IV<sup>e</sup> Commission**

Nous ne saurions mieux aborder le travail de la IV<sup>e</sup> Commission : Collaboration au programme de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) qu'en rappelant les propos de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII alors qu'il était Nonce à Paris et premier Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'UNESCO : « Se regarder sans se défier, se rapprocher sans se compromettre : voilà déjà un bon programme d'action pour le progrès de la vie sociale suivant les buts de l'UNESCO. Ensemble, nous suivrons le bon chemin. » Ces paroles pourraient parfaitement résumer aussi le travail de la III<sup>e</sup> Commission dont nous avons parlé plus haut et nous servir de programme d'action.

La SFE a le privilège d'être représentée indirectement à l'UNESCO par son président : M. le chanoine Gérard Pfulg, inspecteur des écoles secondaires du canton. Le travail de cette Commission pourrait à lui seul faire l'objet d'un compte rendu spécial. Nous allons nous borner à en donner quelques conclusions qui peuvent nous intéresser. Dans ses résolutions, cette Commission recommande à chaque Association de désigner un responsable chargé des affaires concernant l'UNESCO ; de se tenir informé de ses activités et de s'y faire représenter ; de contribuer à la diffusion des documents et du programme de travail proposé et de réserver une rubrique « UNESCO » dans ses publications. Nous sommes heureux de constater que ces divers postulats sont en partie réalisés déjà à la SFE avant que celle-ci adhère à

l'UMEC. Depuis longtemps, le *Bulletin pédagogique* a ouvert ses colonnes aux activités de l'UNESCO.

Il saute aux yeux qu'une adhésion à l'UMEC nous offrirait d'autres avantages encore, des droits qui solliciteraient naturellement des devoirs envers l'UNESCO. Si l'on sait, par exemple, que 250 000 000 d'enfants d'âge scolaire de 5 à 14 ans ne vont pas à l'école, c'est bien important pour nous de collaborer dans la mesure de nos moyens à cette vaste entreprise d'éducation pour améliorer le monde. Comme catholiques, c'est répondre à l'appel pressant de Jésus qui veut rassembler dans le même bercail tous les peuples de la terre. Pour cela, il faut faire tomber toutes les barrières de races, de couleurs, de religions. Nous devons nous y employer à l'école. Même chez nous, à Fribourg. Si étonnant que cela puisse paraître. Abolir la haine, la discrimination, c'est le rôle de l'école de soigner ce côté de l'éducation en étendant cette action à la famille.

L'UNESCO patronne actuellement un vaste programme d'harmonisation des programmes et des manuels scolaires qui nous intéresse tous puisque ce mouvement a gagné la Suisse romande depuis un certain temps. Si nous sommes mieux informés des tâches de l'UNESCO de nos possibilités, de nos obligations envers l'œuvre commune, nous pourrions mieux aussi participer à cette action si bien définie par le Pape Jean XXIII et voulue par le Christ.

Parmi les neuf Commissions instituées, l'une s'occupe principalement des problèmes intéressant l'Amérique latine, une autre, de l'Asie ; une autre encore de l'Afrique, etc. Autant de questions d'une brûlante actualité. Il fallait cependant se limiter et choisir. C'est ainsi que notre curiosité et notre intérêt nous incitèrent à suivre les travaux de la *VII<sup>e</sup> Commission* : Préparation des enseignants à la vie et à l'action européenne. Réservez ce compte rendu pour un prochain et dernier article qui dira aussi ce que furent les « A côtés » du Congrès, ce que l'on a pris l'habitude de désigner sous le titre de « Joies annexes » qui furent, empressons-nous de le dire, de haute qualité.

PAUL MOREL.

---

**Les tableaux  
modernes  
en Eternit**

**palor**

**Niederurnen GL  
Telefon 058 / 4 13 22**

---